

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS
JEUDI, LE 1^{er} OCTOBRE 2009
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Pierre Gauthier*
Raynald Demers
Réjean Gagné

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*

Absent : *Olivier Gillet*

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 1 personne.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue.

Le directeur général fait part au conseil que dans une lettre datée du 17 septembre dernier le conseiller Olivier Gillet lui a remis sa démission. Cette démission sera effective à compter du 2 octobre 2009, soit demain et correspond à la fin de son mandat à titre de conseiller.

La présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - a) séance ordinaire du 8 septembre 2009
3. Administration financière
 - a) encaissements de septembre 2009
 - b) adoption du bordereau des comptes à payer de septembre 2009
4. Cas particuliers
5. Correspondance
6. Dossier Eau potable
 - a) Suivi
7. Règlement constituant un site du patrimoine
8. Règlement modifiant le règlement 192 relatif au plan d'urbanisme
9. Demande d'autorisation à la CPTAQ / Béton provincial
10. Demande d'autorisation à la CPTAQ / M. Gaston Hallé
11. Approbation des travaux de voirie 2009 vs subventions
12. Poste de coordonnateur en loisirs
13. Parrainage du Festival du livre – École Lévesque
14. Cocktail dînatoire de la députée Danielle Doyer
15. Formation en santé et sécurité au travail reliée aux espaces clos
16. Période de questions
17. Varia
 - a) Embauche d'un manœuvre – Programme de subvention salariale
18. Levée ou ajournement de la séance.

1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-174

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

a) séance ordinaire du 8 septembre 2009

2009-175

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

a) encaissements de septembre 2009

Le bordereau des encaissements de septembre 2009 totalise 171 941,33 \$.

b) adoption du bordereau des comptes à payer de septembre 2009

Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 septembre 2009.

Gil Bérubé, Sec.-très.

Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de septembre 2009 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :

2009-176

*Proposé par Réjean Gagné
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois de septembre 2009 au montant de 57 784,63 \$ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. CAS PARTICULIERS

Aucun

5. **CORRESPONDANCE**

6. **DOSSIER EAU POTABLE**

a) *Suivi*

Le pompage et les analyses devront se poursuivre encore quelques semaines en raison de l'instabilité des paramètres analysés.

7. **RÈGLEMENT # 307 CONSTITUANT UN SITE DU PATRIMOINE**

Le conseil est en attente d'informations dans ce dossier.

8. **RÈGLEMENT # 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 192 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

Ce projet de règlement est conditionnel à l'adoption du règlement # 307.

9. **DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ / BÉTON PROVINCIAL**

Considérant que la demande de Béton provincial consiste en un renouvellement d'une autorisation déjà obtenue en 1998;

Considérant que l'exploitation de cette sablière bénéficie d'un droit acquis en vertu de notre règlement de zonage;

Considérant que le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de celles-ci ;

Considérant que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Réjean Gagné*

2009-177

Et résolu d'appuyer la demande d'autorisation de Béton provincial auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 248 et 249.

ADOPTÉ

10. **DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ / M.GASTON HALLÉ**

Considérant que les lots conservent des vocations sylvicoles;

Considérant que les lots ne sont pas en culture et que leur superficie ne permet pas l'implantation d'entreprises agricoles viables ;

Considérant que le projet ne vise pas l'implantation d'usages autres qu'agricoles ;

Considérant que le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de celles-ci ;

Considérant que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

2009-178

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu d'appuyer la demande d'autorisation de M. Gaston Hallé auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

11. APPROBATION TRAVAUX DE VOIRIE 2009

2009-179

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Réjean Gagné*

Et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur le chemin du rang 5 Ouest, au cours de l'été 2009 et ce dans le cadre du Programme d'améliorations du réseau routier. Ces travaux totalisant plus de 75 000\$ ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ

12. POSTE DE COORDONNATEUR EN LOISIRS

2009-180

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Raynald Demers*

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Olivier Gillet à titre de coordonnateur en loisirs à temps partiel en remplacement de madame Marie-Ève Belliveau-Brunet qui a remis sa démission le 27 août dernier pour se consacrer à ses études. Monsieur Gillet sera également responsable de la mise en place d'une politique familiale municipale. Le salaire est fixé à 12,00\$/hr pour 20 heures semaine.

ADOPTÉ

13. PARRAINAGE DU FESTIVAL DU LIVRE – ÉCOLE LÉVESQUE

Considérant que l'École Lévesque tient à chaque année un festival du livre;

Considérant que lors de ce festival une vente de livre a lieu et que les profits de cette vente sont réinvestis dans des projets école;

Considérant que ces argents doivent être administrés par un parrain.

2009-181

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Réjean Gagné*

Et unanimement résolu que la municipalité accepte de parrainer le festival du livre de l'École Lévesque pour les prochaines années et devienne le gestionnaire des fonds recueillis lors de cette activité.

ADOPTÉ

14. COCKTAIL DÎNATOIRE DE LA DÉPUTÉE DANIELLE DOYER

2009-182

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Réjean Gagné*

Et unanimement résolu de rembourser à monsieur le maire Michel Côté, les coûts de 100,00\$ du cocktail dînatoire organisé par la députée Danielle Doyer.

ADOPTÉ

15. FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL RELIÉE AUX ESPACES CLOS

2009-183

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu que le conseil autorise une dépense d'environ 300\$ afin de défrayer le coût de deux inscriptions à une session de formation en santé et sécurité au travail reliée aux espaces clos, qui aura lieu à Matane les 14 et 15 octobre prochains. Le responsable des travaux publics et un employé se rendront à cette formation qui est obligatoire pour le travail en espaces clos.

ADOPTÉ

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. VARIA

a) Embauche d'un manœuvre – Programme de subvention salariale

2009-184

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Raynald Demers*

Et résolu d'embaucher monsieur Daniel Bouchard dans le cadre du Programme Subvention salariale du Centre local d'emploi (CLE). Le salaire offert est de 10,00 \$/hr. Monsieur Bouchard sera affecté principalement à l'entretien et à la surveillance de la patinoire et plus d'effectuer des travaux divers en aide au personnel municipal. La durée du programme est de 30 semaines et la subvention versée est de 9,00 \$/hr.

ADOPTÉ

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2009-185

Proposé par Réjean Gagné et résolu que la session soit levée.

ADOPTÉ À 20h40

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....